

Réunion du Conseil Municipal du 07 août 2024

PROCES-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 août à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David ERNEST, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Membres présents :

ASTIER Elisabeth, BAC Jean-Jacques, BOMBAL Philippe, BORIE Jean-Philippe, BRUEL Nicole, ERNEST David, FERNANDEZ Aurélie, LACASSAGNE Thierry, LAROUSSINIE Claude, LAROUSSINIE Marie-Ange, LAROUSSINIE Michel, LIMOUSIN Frédéric, PAUPERT Jérémie, VALET Pierre-Vincent.

Membres absents : DEFILQUIER SOUBRIER Nadine (excusée).

Points à l'ordre du jour :

Travaux de réhabilitation de la salle multi-activités : marché public - lots 5 et 9 ; Eclairage Public suite travaux aux Rouquets et questions diverses.

Secrétaire de séance :

Monsieur Pierre-Vincent VALET est désigné secrétaire de séance.

Délibérations votées par le Conseil Municipal

▪ Travaux de réhabilitation de la salle multi-activités : Marché public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission d'Appels d'Offres (CAO) réunie le 17 juillet n'a pas fait de proposition d'attribution pour les lots 5 : Menuiseries intérieures bois et 9 : Chauffage - Plomberie - Sanitaires - Ventilation, dans l'attente d'informations complémentaires demandées.

Elle s'est donc réunie à nouveau le 02 août afin d'étudier les offres et complément d'informations reçus et rendre son avis. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir les offres les mieux disantes sur proposition de la CAO et de confier les marchés de travaux suivants :

- Lot 5 : VERGNE MENUISERIE (15130 ARPAJON-SUR-CERE) pour : 43 468,00 € HT.
- Lot 9 : NTC (15000 AURILLAC) pour : 88 589,48 € HT.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Eclairage public suite à travaux aux Rouquets

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût définitif des travaux d'éclairage public aux Rouquets s'élève à 26 168,03 € HT, soit une augmentation de 480 € en raison de l'installation d'un candélabre supplémentaire. Le fonds de concours définitif de la commune (50%) s'élève donc à 13 084,01 euros HT.

Accord du Conseil Municipal.

Questions diverses

▪ France Ruralités Revitalisation

Monsieur le Maire indique que la commune est désormais classée en zone France Ruralités Revalorisation. A ce titre, chaque commune classée a la possibilité d'exonérer de Taxe Foncière les créations d'entreprise. Il indique que pour les entreprises créées entre le 01/07 et le 31/12/2024, il convient de délibérer avant le 18/09. Il demande donc à l'assemblée de réfléchir sur son souhait de délibérer ou non à ce sujet lors de la prochaine séance.

▪ Divers

- Déménagement de la salle polyvalente avant travaux : à organiser et demander aux associations de vider leurs casiers.

- Rencontre avec certains riverains de la salle polyvalente concernant les bruits liés à l'utilisation de la salle et du city stade.

Tour de table

- Problème des chiens errants à Trémoulines.

- Haie autour du PAV de la Joyeuse

- Demande d'un candélabre d'éclairage public au Bousquet

Le Maire :

David ERNEST

Le secrétaire de séance :

Pierre-Vincent VALET